

Demande d'autorisation de prise de vues / prise de sons

Informations à renseigner

- Votre demande concerne :
 - une prise de vue photographique
 - une prise de vue audiovisuelle
 - une prise de sons
- Dates et plages horaires d'intervention (temps d'installation et d'évacuation inclus)
.....
.....
- Lieu(x) concerné(s) par la demande
.....
.....
- Contact (fonction et coordonnées) de la personne responsable du projet, habilitée à signer l'autorisation
.....
.....
- Prestataire extérieur (agence, société de production, freelance...)
.....
.....
- Nombre de personnes à recevoir et fonctions
.....
.....
- Nom du (des) média(s) concerné(s) par la diffusion (site Internet, blog, radio, télévision, presse écrite), date et modalités de diffusion
.....
.....
.....
- Description du matériel employé
.....
.....
.....
.....
- Besoins matériels / humains sur place (électricité, sécurité...)
.....
.....

Contacts presse

Christelle Linck
01 40 74 81 04
christelle.linck@universcience.fr

Murielle Colin
01 40 74 86 55
murielle.colin@universcience.fr

Modalités

Accueil

Le Palais de la découverte est fermé au public le lundi mais peut accueillir ce jour-là une équipe de tournage dans des conditions optimales (sous réserve de la disponibilité des lieux concernés, lesquels peuvent être exploités pour un usage propre à l'établissement).

Sinon, le musée est ouvert au public du mardi au samedi de 9h30 à 18h, le dimanche et les jours fériés de 10h à 19h ; et reste fermé les jours suivants : 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 14 juillet, 15 août et 25 décembre.

Stationnement

Le Palais de la découverte ne dispose pas de parking public, juste de quelques places de stationnement en nombre très limité. Une voiture tout au plus peut-être éventuellement accueillie sur une courte durée, sous réserve d'en formuler la demande à l'avance en fournissant le modèle et l'immatriculation du véhicule ci-dessous :

.....

Demande de mise en relation avec un intervenant du Palais de la découverte

Dans le cas où vous souhaiteriez bénéficier d'une intervention d'un médiateur scientifique, commissaire d'exposition, artiste ou autre, merci d'en faire la demande ci-dessous, en précisant avec qui, afin que le service des relations presse puisse organiser un rendez-vous en fonction de la disponibilité de la personne concernée. À noter que les médiateurs scientifiques du Palais de la découverte ont un agenda chargé et ne sont pas disponibles les lundis.

.....

.....

.....

Contreparties impératives

L'autorisation de prise de vues / prise de sons que vous serez amené à signer après acceptation de votre demande stipulera que vous devrez impérativement :

- fournir un exemplaire de la production finale sur support physique ou numérique au service des relations presse du Palais de la découverte ;
- mentionner le nom « Palais de la découverte », à l'oral ou à l'écrit, dans le cadre de la diffusion de votre réalisation finale ;
- respecter le droit à l'image des visiteurs du Palais de la découverte et, de ce fait, faire en sorte qu'aucun ne puisse être identifiable.

→ Document à retourner par mail ou par voie postale au service des relations presse du Palais de la découverte, ou à faxer au 01 40 74 60 20

Contacts presse

Christelle Linck
01 40 74 81 04
christelle.linck@universcience.fr

Murielle Colin
01 40 74 86 55
murielle.colin@universcience.fr